

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, fournisseur : S.C. Johnson et Fils, Limitée
1 Webster Street
Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel d'urgence : Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)
(866) 231-5406
Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)
852-4647
Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)
(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosol	Catégorie 1	Aérosol extrêmement inflammable.

Étiquetage

Symboles de danger
Flamme

Mention d'avertissement
Danger

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Conseils de prudence

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Autres dangers

: Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	No.-CAS	Pourcentage de poids
Isobutane	75-28-5	13.00 - 30.00
Propane	74-98-6	3.00 - 5.00
Piperonylbutoxyde	51-03-6	0.10 - 1.00
Pyréthrines	8003-34-7	0.10 - 1.00

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Pas de condition spéciale.

Contact avec la peau : Pas de condition spéciale.

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : Pas de condition spéciale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Peut irriter les yeux.

Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.
Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.

Ingestion : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

appropriés	: de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Risque d'explosion des aérosols par le feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Information supplémentaire	: Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Classification NFPA	: Aérosol Niveau 1, normes NFPA 30B

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection individuel. Laver soigneusement après manipulation.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Si l'aérosol est endommagé: Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Utiliser du matériel anti-étincelant seulement. Endiguer les renversements considérables. Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas pénétrer dans les zones d'utilisation ou de stockage sans une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.
Récipient sous pression.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Non-standard units	Base
Isobutane	75-28-5	-	1,000 ppm	-	ACGIH STEL
Propane	74-98-6	-	-	-	ACGIH TWA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas vaporiser dans des espaces fermés.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

Protection des yeux : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : aérosol

Couleur : incolore

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: < -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0.804 g/cm ³
Solubilité(s)	: partiellement soluble

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 35000010614

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible	
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible	
Température de décomposition	:	Donnée non disponible	
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible	
Viscosité, cinématique	:	Non applicable	
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible	
Composés organiques volatils	:	30.2 %	- Des exemptions supplémentaires peuvent s'appliquer
Total VOC (% en poids) *	:	*comme défini par les réglementations d'états et fédérales des Etats-Unis pour les produits de consommation	
Autres informations	:	Non identifié	:

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

- Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.
- Matières incompatibles** : Oxydants forts
- Produits de décomposition dangereux** : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 > 5 mg/L

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Oral(e)
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Dermale
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - poussière et buée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Vapeur
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	Inhalation - Par gaz
Corrosion cutanée/irritation	Aucune classification proposée	-

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 35000010614

cutanée		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation cutanée	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-
Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux

**RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)**

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

**l'environnement s'il est utilisé confor
Toxicité pour les poissons**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Isobutane	CL50 QSAR	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Propane	CL50	Poisson	27.98 mg/l	96 h
Piperonylbutoxyde	CL50	Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)	3.94 mg/l	96 h
	Essai en dynamique NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.18 mg/l	35 d
Pyréthrinés	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.0052 mg/l	96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Isobutane	CL50 QSAR	Daphnid	16.33 mg/l	48 h
Propane	CL50	Daphnid	14.22 mg/l	48 h

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

Piperonylbutoxyde	Essai en dynamique CE50 Calculé(e)	Crassostrea virginica	0.23 mg/l	96 h
	Essai en dynamique NOEC Mesuré(e)	Daphnia magna	0.03 mg/l	21 d
Pyréthrinés	NOEC	Daphnia magna (Grande daphnie)	0.00086 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Isobutane	CE50 QSAR	algue verte	8.57 mg/l	96 h
Propane	Donnée non disponible			
Piperonylbutoxyde	CE50 Calculé(e) OCDE Ligne directrice 201	Selenastrum capricornutum, Skeletonema costatum	0.17 mg/l	72 h
Pyréthrinés	Donnée non disponible			

Persistence et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 35000010614

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
Isobutane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Propane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.
Piperonylbutoxyde			Difficilement biodégradable.
Pyréthrinés	Donnée non disponible		Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
Isobutane	1.57 - 1.97	2.8
Propane	Donnée non disponible	2.36
Piperonylbutoxyde	91 - 380	4.8
Pyréthrinés	471	5.9

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Isobutane	Donnée non disponible	
Propane	Donnée non disponible	
Piperonylbutoxyde	Koc	599
Pyréthrinés	Koc	35171

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
-----------	-----------

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

Isobutane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Propane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Piperonylbutoxyde	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Pyréthrinés	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritrus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 35000010614

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, Marine Pollutant	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, Marine Pollutant	UN 1950 AEROSOLS, Flammable, 2.1, Marine Pollutant
Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-
Dangers pour l'environnement	-	P	-
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

CAUTION:

Explosif

SOUS PRESSION

Ce produit contient des distillats de pétrole.

Vomissement peut causer aspiration pneumonie.

Contenu sous pression.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

Prop. 65 de la Californie : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la Proposition 65 de la Californie.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les Produits Dangereux et Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	1
Inflammabilité	4
Réactivité	0

Fiche de données de sécurité

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID® INSECTICIDE CONTRE LES MOUSTIQUES ET LES MOUCHES 1 (No D'HOM 30641 LOI P.A.)

Version 1.0

Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017

Numéro de la FDS 350000010614

Codes Pour le NFPA

Santé	1
Feu	4
Réactivité	0
Spécial	-

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment & Regulatory Affairs (GSARA)
-------------	--